Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215600768-20260320-DEL20260320026-DE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Le vingt février deux mille vingt-six à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la mairie, au nombre de **quinze**, suite de la convocation faite le **16 mars 2026**
Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. L'HOSTIS-LE DIAGON Stéphanie, NEDELLEC Morgane, LE TROUHER Erwan, GUILLEMOT Marianne, LEGRAND Benoît, ROBIN Evelyne, LE BADEZET Cédrick, MAUGRAIN Agnès, TAYLOR Martin Peter, JOBIN Nadine, JÉGAT Éric, LE SAEC Sébastien, LE GAL Nathalie, CHESNAY Cédric et CLÉQUIN Cindy.

Étaient absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : GUILLEMOT Marianne

Délibération n° 26 – 20 03 2026

COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (C.N.A.S.) :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de désigner un 1 délégué et 1 suppléant représentant les élus et 1 délégué représentant les agents, afin d'assurer le suivi du CNAS – Centre National d'Action Sociale, pour la durée du mandat.

Les référents / délégués auront pour missions :
- Assurer le lien avec les partenaires concernés ;
- Suivre les actions et dispositifs liés à ce domaine ;
- Rendre compte au Conseil municipal, le cas échéant ;
- Participer aux réunions ou instances correspondantes

Sont désignés en qualité de :
- Délégué du collège des élus du Comité Nationale d'Action Sociale, titulaire : Mr LEGRAND Benoit.
- Mme GUYOT Viviane, Secrétaire Générale de Mairie, est nommée représentante des agents.

Le conseil municipal décide de désigner les délégués CNAS ci-dessus nommés

Ainsi fait et délibéré en séance publique,

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
La Maire, Stéphanie L'HOSTIS LE DIAGON

La secrétaire de séance,
GUILLEMOT Marianne